



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement, de l'Aménagement et
des Transports d'Île-de-France

N°18

ÉDITÉ LE 20/10/2025

Bulletin de suivi de l'étiage

Région Île-de-France

Du 12 octobre au 19 octobre 2025



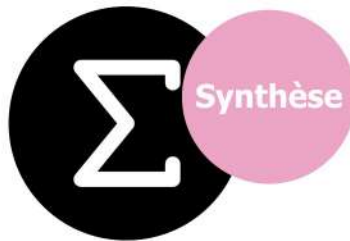
Hydr  **Portail**

Accédez gratuitement aux
données publiques quantitatives
relatives à l'écoulement des
cours d'eau.

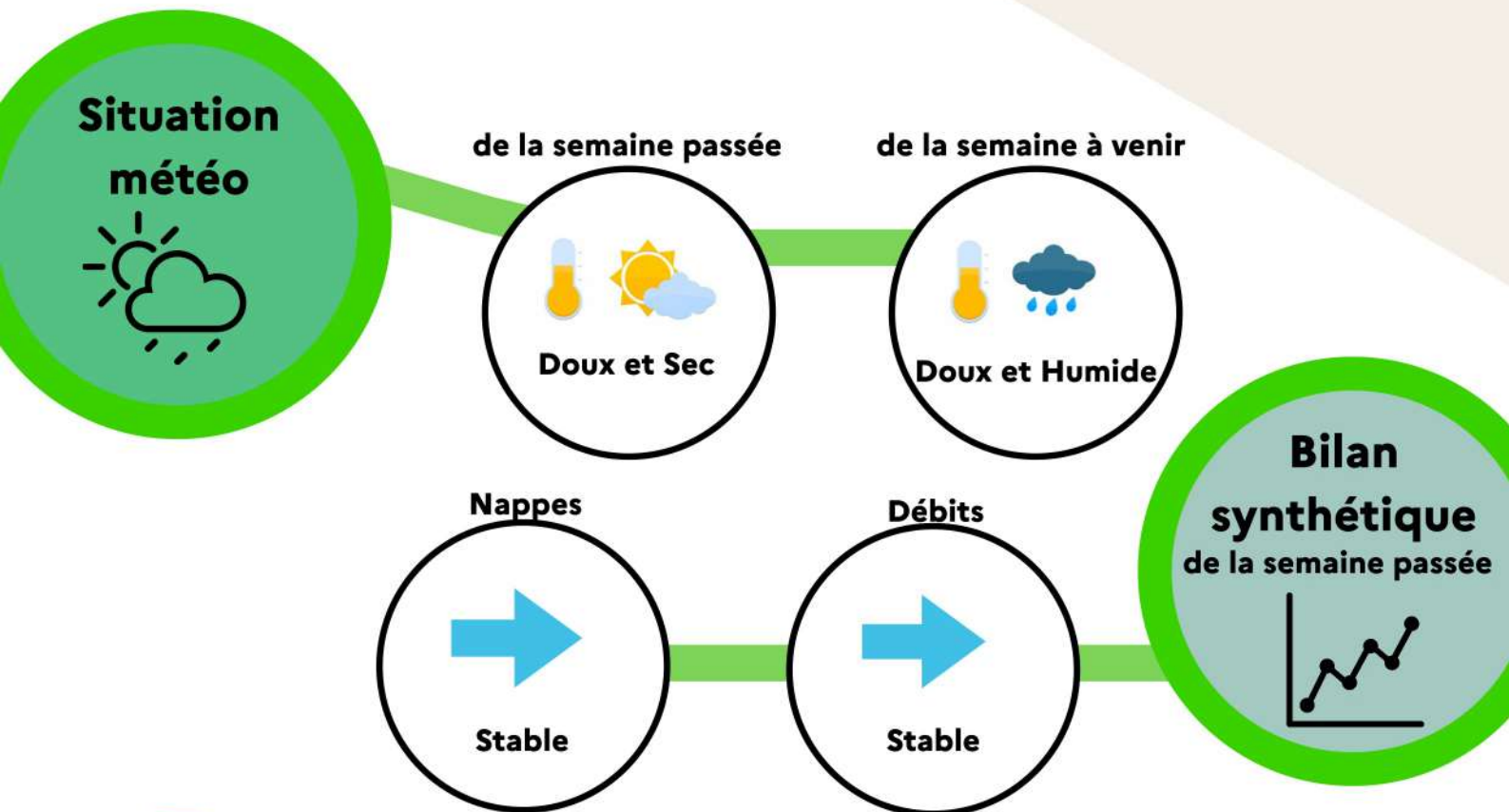
Prochain bulletin d'étiage le 28 octobre 2025



L'étiage sur internet



La semaine qui vient de s'écouler a encore été très sèche sans aucune précipitation. Par conséquent, les cours d'eau d'Île-de-France ont été soit stables soit en baisse. Le seuil de l'alerte a même de nouveau été franchi sur le Réveillon à la station de Férolles-Atilly [La Jonchère]. Ailleurs, aucun nouveau franchissement de seuil n'a été constaté. Concernant les nappes, la situation est normale pour la période d'octobre 2025. Les précipitations de fin septembre et début octobre engendrent une stabilisation temporaire du niveau d'une partie des nappes d'eau souterraine. De la pluie est attendue cette semaine avec le passage de plusieurs fronts perturbés jusqu'en début de semaine prochaine. Les débits pourraient être dans un premier temps stables avant de commencer à monter en fonction des quantités de précipitations réellement observées. La situation pourrait donc progressivement s'améliorer.



- Episy (Lunain) -
- Vernon -
- Pont-sur-Vanne -
- Saint-Fargeau [Sainte-Assise] -
- -
- -

Sommaire

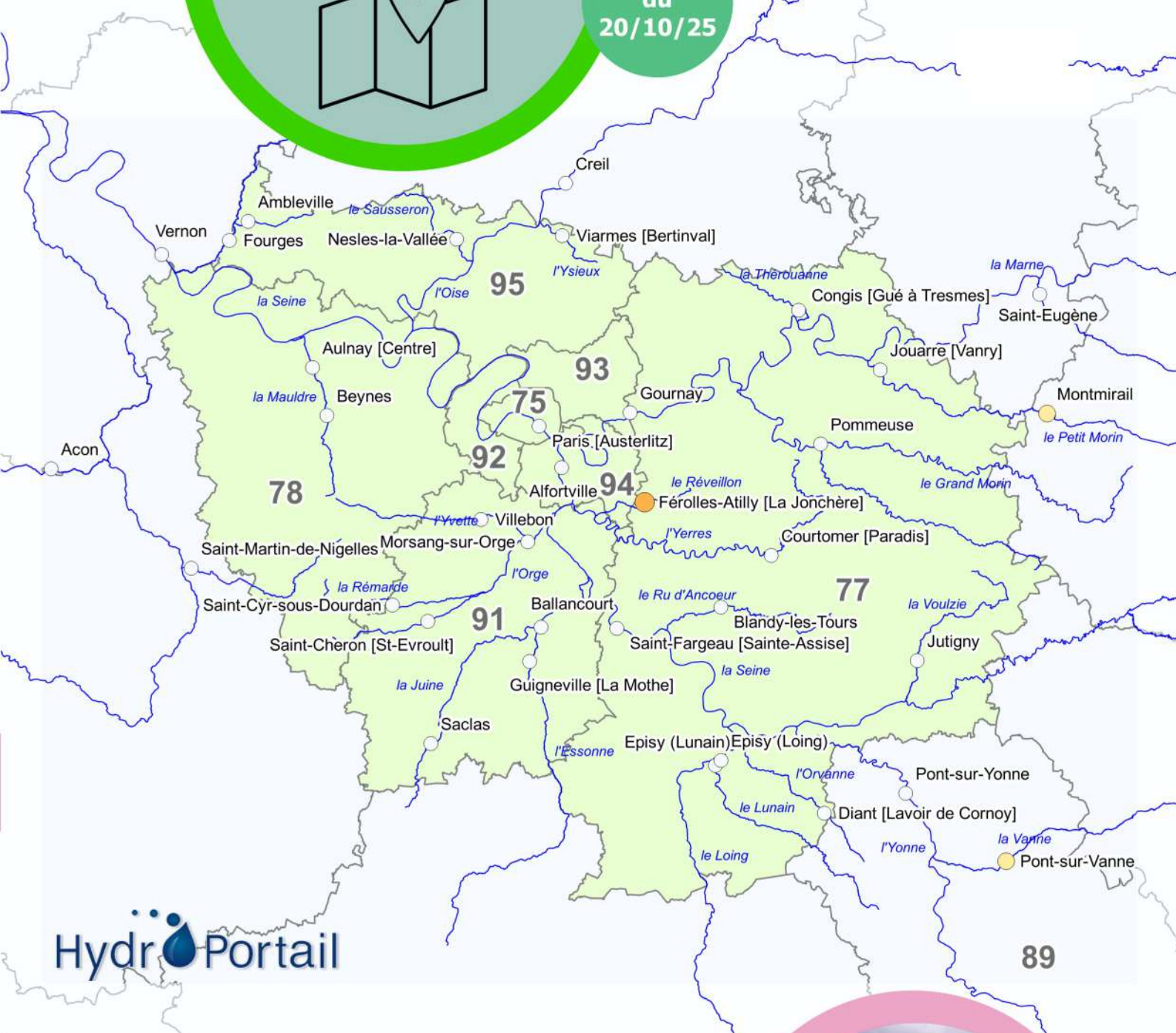
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Bilan annuel des débits	p.5
Situation des nappes	p.6
Bilan annuel des nappes	p.7



Carte de suivi de l'étiage



Situation
du
20/10/25



HydrPortail

État de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Tableau des Qm3J*



sur la
dernière
période

* débit moyen sur 3 jours consécutifs, le plus faible de la période



Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance	
		V	A	AR	C	N°16	N°17	N°18			
Grandes rivières :						28/09	05/10	12/10	19/10	sur 5	
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	104	99	88	le 15/10/25	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	39	37 C	35	le 14/10/25	→	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	201	163	138	le 18/10/25	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	214	169	135	le 18/10/25	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	321 C	267 C	236	le 18/10/25	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	398	344	307	le 18/10/25	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	61	57	44	le 18/10/25	→	
Petites rivières :											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,43	0,43	0,43	le 15/10/25	→	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,35 C	1,44 C	1,54	le 12/10/25	↗	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,57	0,56	0,55	le 14/10/25	→	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	7,9	7,7	7,7	le 15/10/25	→	
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4	3,9	3,7	3,6	le 18/10/25	→	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	6,3	6,4	6,3	le 18/10/25	→	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,5 C	2,7 C	2,5	le 12/10/25	→	
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55	1,37	1,40	1,40	le 12/10/25	→	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	9,5	9,1	8,4	le 18/10/25	↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,80	0,82	0,82	le 12/10/25	→	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,63 C	0,66 C	0,65	le 18/10/25	→	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,54	1,53	1,50	le 18/10/25	→	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,20	0,18	0,17	le 12/10/25	→	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,0	1,9	1,8	le 18/10/25	→	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,36	0,34	0,34	le 16/10/25	→	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,49 C	0,54 C	0,50	le 18/10/25	→	
	Jouarre [Vanny]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,09 C	1,16 C	1,16	le 18/10/25	→	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,35	0,37	0,36	le 12/10/25	→	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,023	0,025 C	0,016	le 17/10/25	→	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,023 C	0,024 C	0,022	le 16/10/25	→	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,37	0,34	0,34	le 12/10/25	→	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,90	1,02	0,94	le 18/10/25	→	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,58	0,59	0,59	le 12/10/25	→	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	3,3	3,2	3,1	le 16/10/25	→	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	2,48	2,21	2,21	le 12/10/25	→	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,126 C	0,113 C	0,108	le 14/10/25	→	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,128	0,124	0,122	le 16/10/25	→	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,65	0,69	0,69	le 12/10/25	→	

- c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

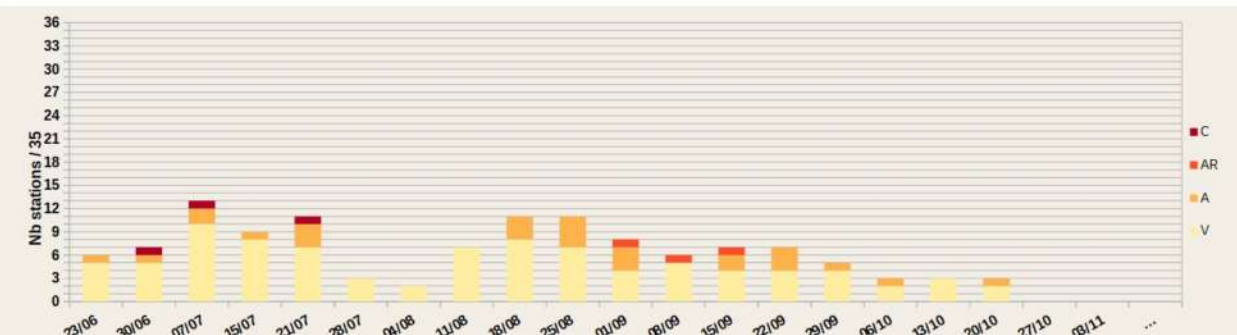
Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météo. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Station		Seuils (m³/s)				Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage																								MIN de la saison		Nb de bulletins en			
		V	A	AR	C	N°1 23/06	N°2 30/06	N°3 07/07	N°4 15/07	N°5 21/07	N°6 28/07	N°7 04/08	N°8 11/08	N°9 18/08	N°10 25/08	N°11 01/09	N°12 08/09	N°13 15/09	N°14 22/09	N°15 29/09	N°16 06/10	N°17 13/10	N°18 20/10	N°19 27/10	N°20 03/11	...	V	A	AR			C			
Grandes rivières :																																			
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	30	29	28	31	30				29	30													28	le 03/07/25	7					
	Creil	32	25	20	17									30	30	27	30	28	28	30								27	le 27/08/25	7					
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32																														
	Alfortville	64	48	41	36																														
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45			75																				75	le 01/07/25	1					
	Vernon	170	131	113	100			156						163	160													156	le 02/07/25	3					
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	26	23	22	22	19	21	23	21	20	19	20	24	29	27									19	le 18/08/25	14					
Petites rivières :																																			
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20																														
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75													1,24	1,25									1,24	le 19/09/25	2					
Drouette	St-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26																														
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5																														
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4																														
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1																														
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7												2,4	2,3	2,2	2,3								2,2	le 19/09/25	4					
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55																														
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6					4,3																			4,3	le 18/07/25	1				
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13																														
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27																														
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71									1,10															1,10	le 16/08/25	1				
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0,16	0,13	0,12	0,11			0,15	0,16	0,15			0,16	0,15	0,14	0,16													0,14	le 18/08/25	7				
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0			1,5	1,3	1,5	1,4				1,6														1,3	le 04/07/25	3	2			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15																														
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,57		0,49	0,47	0,47	0,55		0,52	0,44	0,44	0,47	0,40	0,40	0,44	0,49	0,49	0,54	0,50					0,40	le 06/09/25	5	9	2			
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50																														
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15			0,25																					0,25	le 03/07/25	1				
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,028	0,021	0,026	0,030	0,020			0,033	0,028	0,018	0,013	0,032	0,018	0,017		0,023	0,025	0,016					0,013	le 27/08/25	8	6	1			
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,007	0,005	0,001		0,003																			0,001	le 04/07/25		1		3	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22								0,31	0,30	0,30	0,33													0,30	le 17/08/25	4				
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53																														
Thérrouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20																														
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0			4,2	4,0	3,8	3,7	3,9	3,5	3,1	2,9	2,9	3,0	3,1	2,9	3,0	3,1	3,3	3,2	3,1				2,9	le 18/08/25	12	5				
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32																														
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010																														
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,090	0,090	0,088	0,095	0,093			0,087	0,082	0,082	0,080		0,100										0,080	le 25/08/25	7	3				
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22				0,37	0,41	0,39																		0,37	le 04/07/25	3				
		V	A	AR	C	5	5	10	8	7	3	2	7	8	7	4	5	4	4	4	2	3	2	0	0	...		90							
		A				1	1	2	1	3	0	0	0	3	4	3	0	2	3	1	1	0	1	0	0	...		26							
		AR				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	...		3							
		C				0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...		3							
TOTAL / 35						6	7	13	9	11	3	2	7	11	11	8	6	7	7	5	3	3	3	0	0	...		122							

c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
(*) station gérée par la DREAL Normandie
(**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

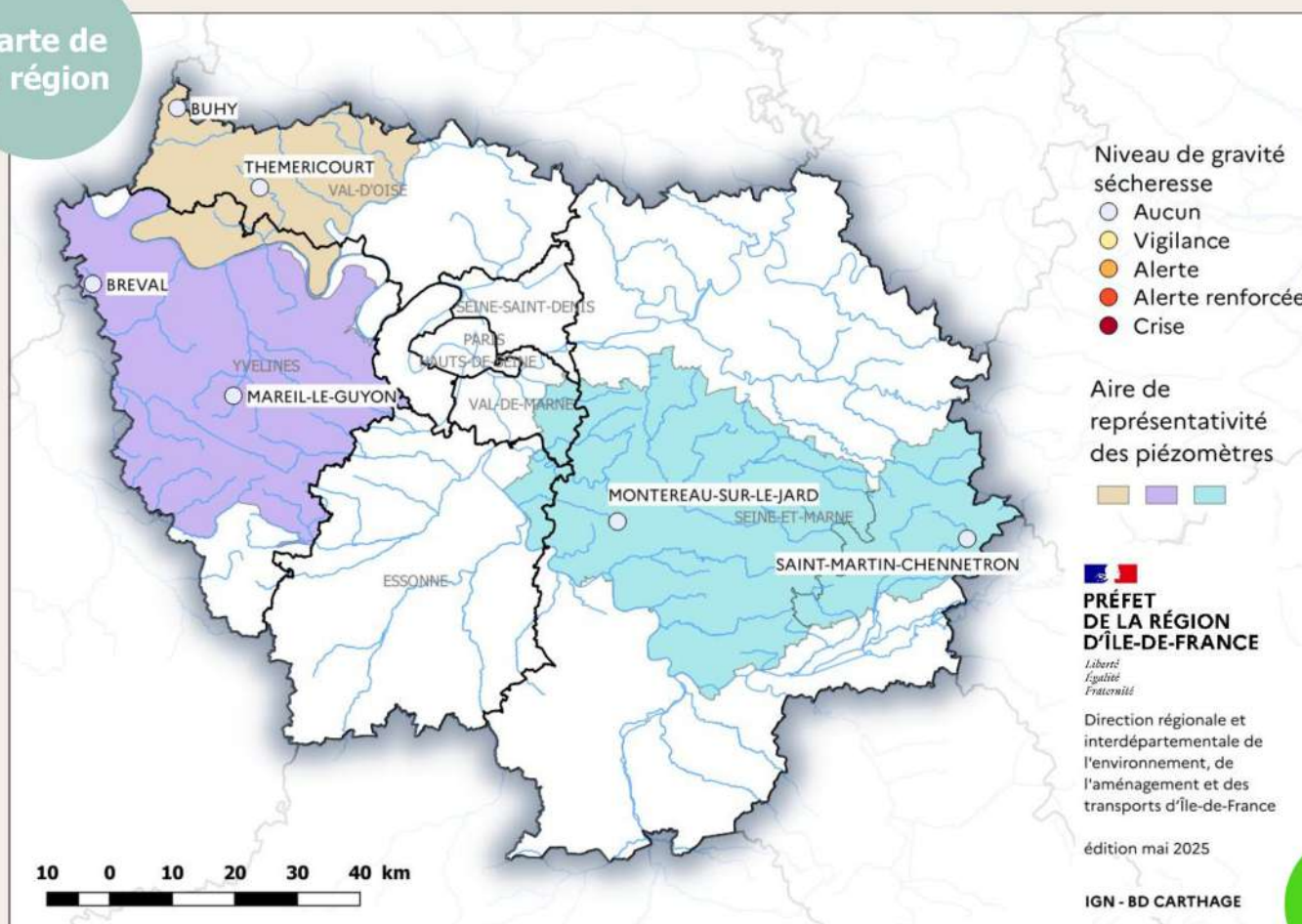




Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				N°16	N°17	N°18	Tendance moyenne
		V	A	AR	C	Semaine 40	Semaine 41	Semaine 42	
28/09 05/10 12/10 19/10									
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	45,62	45,93	46,74 le 13/10/2025	Hausse ↗
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	68,07	67,96	67,86 le 19/10/2025	Baisse ↘
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	113,50	113,43	113,39 le 17/10/2025	Baisse ↘
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	76,37	76,28	76,26 le 15/10/2025	Stable →
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	51,79	51,71	51,75 le 15/10/2025	Stable →
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	136,72	136,50	136,32 le 19/10/2025	Baisse ↘

En semaine 42, malgré l'absence d'épisodes pluvieux, la stabilisation du niveau des nappes sur la moitié des points de suivi perdure, en particulier dans les nappes tertiaires du Mantois dans les Yvelines et de la craie à Buhy dans le Val-d'Oise.

Carte de la région



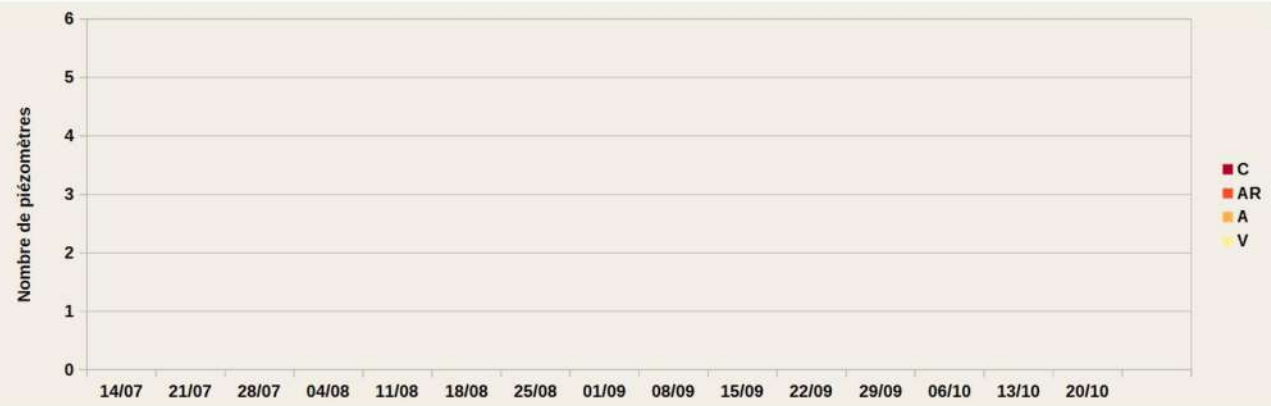


Bilan annuel des piézomètres

Saison d'été 2025



Nappe		Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				Hauteurs piézométriques (en m NGF) par bulletin d'étiage																	MIN de la saison		Nb de bulletins en			
			V	A	AR	C	N°4 14/07	N°5 21/07	N°6 28/07	N°7 04/08	N°8 11/08	N°9 18/08	N°10 25/08	N°11 01/09	N°12 08/09	N°13 15/09	N°14 22/09	N°15 29/09	N°16 06/10	N°17 13/10	N°18 20/10		V			A	AR	C	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,15	45,90	45,83	45,71	45,46	45,22	45,02	44,91	44,91	44,91	45,00	45,14	45,62	45,93	46,74		44,91	le 30/08/2025	0	0	0	0		
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	70,62	70,35	70,11	69,87	69,69	69,48	69,25	69,01	68,80	68,60	68,40	68,22	68,07	67,96	67,86		67,86	le 19/10/2025	0	0	0	0		
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	114,30	114,21	114,18	114,13	114,01	113,93	113,84	113,81	113,73	113,66	113,58	113,56	113,50	113,43	113,39		113,39	le 17/10/2025	0	0	0	0		
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	77,20	77,12	77,04	76,95	76,84	76,79	76,71	76,70	76,61	76,55	76,48	76,41	76,37	76,28	76,26		76,26	le 15/10/2025	0	0	0	0		
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	52,29	52,26	52,22	52,16	52,11	52,09	52,05	52,05	51,95	51,94	51,86	51,85	51,79	51,71	51,75		51,71	le 10/10/2025	0	0	0	0		
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	139,06	138,87	138,67	138,47	138,26	138,07	137,88	137,70	137,50	137,30	137,11	136,91	136,72	136,50	136,32		136,32	le 19/10/2025	0	0	0	0		
						V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
						A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
						AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
						C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
TOTAL / 6						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								



28 octobre
2025

Tout savoir sur
l'étiage en
Île-de-France



Liens
utiles

L'étiage sur internet

- **DRIEAT**

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

- **DREAL Normandie**

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>

- **DREAL Centre - Val de Loire**

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau sur le site national Vigieau

<https://vigieau.gouv.fr/>

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 20/10/2025

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 6 08 92 55 18

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : driebat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 12/10/2025 au 19/10/2025

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 6 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté d'orientations de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>